

DEMANDE DE SUBVENTION BORNE DE RECHARGE
Fonds communal pour les énergies renouvelables
et le développement durable

A remplir uniquement par la COMMUNE

N° dossier :

Date de réception :

PROPRIETAIRE

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

Marque et modèle de la borne :

Seules les personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège se situe sur le territoire communal peuvent être demandeurs (Article 5 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

A remplir uniquement si PROPRIETAIRE (S) MULTIPLE (S) (Bâtiment collectif PPE)

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Personne de contact

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

EMPLACEMENT DE LA BORNE

Rue et N° :

Parcelle N° :

Localisation : ☐ Intérieur ☐ Extérieur

No ECA du bâtiment si intérieur :

Type de bâtiments

☒ Habitation individuelle ☐ Habitation collective ☐ Autre type

CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS

Borne de recharge électrique (un point de recharge)

- Coordonnées de l'entreprise en charge des travaux :

- Date de la mise en service :

PIECES A FOURNIR

- Le formulaire annonce d'installation solaire signé par la Commune ou le permis de construire.
- Une copie du courriel d'annonce installation d'une borne de recharge à la Commune.
- La facture originale (la demande de subvention doit se faire dans un délai de six mois maximum à compter de la date du paiement).
- La preuve de paiement.
- Une copie du rapport d'installation.
- Un plan de situation ou une photo de l'endroit où se situe la borne.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Titulaire du compte :

Nom de la banque :

N° IBAN:

A NOTER

- La date de réception de la demande datée, signée et munie des documents exigés fait foi.
- La Commune examine la demande et informe le requérant de sa décision par courriel.
- Seules les demandes complètes seront analysées.
- Par sa signature, le bénéficiaire confirme l'exactitude des indications ci-dessus et accepte le règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Lieu et date :

Signature(s) du (des) propriétaire(s) et/ou du mandataire

REMARQUE (S) DU BUREAU TECHNIQUE

Remarques :

Date et signature :

DECISION DE LA MUNICIPALITE

Remarque (s) de la Municipalité :

Subvention accordée / refusée le :

(Sous réserve de la disponibilité du fonds selon l'article 11 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

Montant : CHF

Le Municipal en charge des énergies renouvelables